

COVID-19

Des mesures spécifiques permettant d'exercer l'activité de locations de vacances **en toute sécurité** ont été prises afin d'organiser l'accueil des vacanciers, les états des lieux de départ des locataires saisonniers et l'intervention des prestataires.

www.fnaim-vacances.fr

AVANT L'ARRIVÉE DES VACANCIERS

- ✓ **Les dossiers de location devront être soldés avant chaque arrivée** (signature électronique du contrat et règlement du séjour) afin d'éviter les manipulations de documents et les files d'attente dans l'agence immobilière.
- ✓ Les futurs vacanciers recevront également par voie électronique les consignes sanitaires mises en place par leur agence.

L'ACCUEIL DES VACANCIERS

- ✓ **Un accueil chaleureux, professionnel et sécurisé sera assuré par le professionnel FNAIM dans le respect des gestes barrières** selon les modalités mises en place par chaque agence immobilière.

DURANT LE SÉJOUR

- ✓ Une **procédure spécifique pour le linge** de maison utilisé est mise en place par le professionnel.
- ✓ Pour éviter les déplacements à l'agence immobilière, les vacanciers seront invités à faire leurs constats d'anomalies, réclamations et demandes de dépannage à distance.
- ✓ Les interventions de prestataires seront toujours assurées sur place dans le strict respect du protocole mis en place par chaque agence.

LE DÉPART DES VACANCIERS

- ✓ Les locataires sortants devront avoir préalablement vidé le logement et l'agent immobilier procédera seul à l'inspection des lieux.
- ✓ **Le professionnel contrôlera l'aération du logement, la désinfection des surfaces de contact et le repos sanitaire entre deux locations.**